CONVENTION NATIONALE.

DÉTAIL
DES CÉRÉMONIES,
ET DE L'ORDRE
A OBSERVER DANS LA FÊTE
A L'ÊTRE SUPRÊME,

Qui doit être célébrée le 20 Prairial, d'après le décret de la Convention nationale du 18 floréal, l'an deuxième de la République une & indivisible;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A cinq heures précises du matin, il se fera un rappel général dans Paris.

Tous les citoyens & citoyennes seront invités, par ce rappel, à décorer à l'instant leurs maisons des couleurs chéries de la liberté, soit en renouvelant les drapeaux, soit en les embellissant de guirlandes de fleurs & de verdure.

Ils se rendront ensuite aux chef-lieux de leurs sections respectives, pour y attendre le signal du départ.

Tous les hommes feront fans armes, excepté les adolefcens de 14 à 18 ans, qui feront armés de fabres & de fufils ou de piques.

Ces adolefcens formeront dans chaque fection un bataillon quarré marchant fur douze de front, & au milieu duquel feront placés les flammes & le drapeau de la force armée de la fection, portés par ceux qui en font ordinairement chargés.

Tous les citoyens & les jeunes garçons tiendront à la main une branche de chêne.

Toutes les citoyennes, mères & filles, feront parées des couleurs de la liberté ; les mères tiendront à leurs mains des bouquets de rofes, & les filles porteront des corbeilles remplies de fleurs.

Pour occuper la montagne élevée au champ de la Réunion, chaque fection choifira dix vieillards, dix mères de famille, dix jeunes filles de 15 à 20 ans, dix adolefcens de 15 à 18 ans, & dix enfans mâles au-deffous de 8 ans.

Les dix mères de famille que fournira chaque fection feront en blanc, & porteront le ruban tricolor en écharpe de droite à gauche.

Les dix jeunes filles feront également en blanc, & porteront le ruban comme les mères ; les jeunes filles auront les cheveux treffés de fleurs.

Les dix adolefcens feront armés de fabres.

Chaque fection nommera un commiffaire, qui fera chargé de conduire dans le lieu que l'on indiquera, les cinquante perfonnes choifies par la fection pour occuper la montagne.

Il fera envoyé à chaque fection 50 cartes, qui feront délivrées à ces 50 perfonnes, & une au commiffaire chargé de les conduire : ils les porteront d'une manière apparente.

Les citoyens & citoyennes auront foin de fe pourvoir de branches de chêne, de bouquets, de

guirlandes & de corbeilles de fleurs, & de ſe parer des couleurs de la liberté.

A huit heures préciſes du matin, une ſalve d'artillerie tirée au Pont-Neuf, annoncera que le moment de ſe rendre au jardin national eſt arrivé.

Les citoyens & citoyennes partiront de leurs ſections reſpectives en deux colonnes, ſur ſix de front par colonne; les hommes & les garçons, à droite; & les femmes, les filles & les enfans au-deſſous de huit ans à gauche.

Le bataillon quarré des adoleſcens ſera placé entre les deux colonnes, au centre.

Les ſections ſeront invitées à s'arranger de manière que la colonne des femmes ne ſoit pas plus nombreuſe que celle des hommes, pour ne pas déranger l'ordre ſi néceſſaire à établir dans une fête nationale.

Le commandant de la force armée de chaque ſection conduira ſa ſection; & les capitaines des différentes compagnies le ſeconderont & veilleront avec lui à ce que les colonnes n'interrompent point l'ordre fixé.

Le commandant de la force armée pariſienne donnera des ordres en conſéquence, & en ſurveillera l'exécution.

Le pont-tournant devant ſervir à la ſortie du cortége, les ſections ne pourront arriver au jardin national que par les portes dites du manége, du pont national, & du pavillon de l'Unité.

En arrivant, les colonnes d'hommes ſe rangeront dans la partie du jardin du côté de la terraſſe dite des Feuillans; les colonnes de femmes & d'enfans, du côté de la terraſſe de la rivière; & les bataillons quarrés des adoleſcens, dans la grande allée du centre.

Le rang des ſections au jardin national ſera indiqué, pour chaque colonne & pour le bataillon, par les

jalons portant une lettre alphabétique, & un numéro indiqué d'avance à chaque section.

Lorsque toutes les sections seront arrivées au jardin national, une députation ira annoncer à la Convention que tout est préparé pour célébrer la fête de la Divinité.

La Convention nationale descendra par le balcon du pavillon de l'Unité sur l'amphithéâtre adossé audit pavillon.

Elle sera précédée d'un corps nombreux de musique, qui se placera sur les deux rampes du perron.

Le président, placé à la tribune, fera sentir au peuple les motifs qui ont déterminé cette fête solemnelle, & l'invitera à honorer l'Auteur de la nature. Après ce discours, on exécutera une symphonie; pendant ce temps, le président, armé du flambeau de la vérité, descendra de l'amphithéâtre, s'approchera d'un monument élevé sur le bassin circulaire, & représentant le monstre de l'athéïsme.

Du milieu de ce monument, incendié par le président, apparoîtra la sagesse.

Après cette cérémonie, le président remontera à la tribune, & parlera de nouveau au peuple, qui lui répondra par des chants & des cris d'alégresse.

Un second roulement de tambours indiquera le moment du départ pour le champ de la Réunion. La marche sera rangée dans l'ordre suivant :

1°. Détachement de cavalerie, précédé de ses trompettes.

2°. Corps de sapeurs & pompiers.

3°. Les canonniers.

4°. Grouppe de cent tambours & élèves de l'institut national.

5°. Vingt-quatre sections marchant sur deux colonnes, de chacune six personnes de front; les hommes

à droite, & les femmes & les enfans à gauche, les bataillons d'adolefçens au centre des deux colonnes de leurs fections refpectives. Dans le milieu des vingt-quatre fections marchera un corps de mufique deftiné pour l'armée du Nord.

6°. Grouppe de vieillards, de mères de famille, d'enfans, de jeunes filles, & d'adolefcens armés de fabres, qui doivent fe placer fur la montagne élevée au Champ-de-Mars.

7°. Corps de mufique qui, pendant la marche, exécutera les airs patriotiques.

8°. La Convention nationale, entourée d'un ruban tricolor porté par l'enfance ornée de violettes, l'adolefcence ornée de myrte, la virilité ornée de chêne, & la vieilleffe ornée de pampre & d'olivier.

Chaque repréfentant portera à fa main un bouquet compofé d'épis de bleds, de fleurs & de fruits.

Au centre de la repréfentation nationale, marchera un char fur lequel brillera un trophée compofé des inftrumens des arts & métiers, & des productions du territoire français : ce char fera traîné par huit taureaux vigoureux, couverts de feftons & deguirlandes.

9°. Grouppe de cent tambours.

10°. Vingt-quatre fections marchant dans le même ordre que les vingt-quatre premières, en ayant au milieu d'elles le char des enfans aveugles, qui exécuteront dans la marche un hymne à la Divinité, paroles du citoyen Defchamps, mufique du citoyen Bruny.

11°. Corps de cavalerie fermant la marche.

Route que tiendra le Cortége.

Il fortira par le pont-tournant, & fera le tour de la ftatue de la Liberté.

Il paſſera le pont de la Révolution,
Le bord de l'eau,
La place des Invalides,
L'avenue de l'École militaire, & entrera au Champ de la Réunion, en paſſant ſous le niveau.

Arrivé au Champ de la Réunion, la colonne des hommes ſe développera à droite de la Montagne, & la colonne des femmes à gauche.

Le premier grouppe de tambours ſe placera derrière la Montagne, du côté de la rivière, à une diſtance qui lui ſera indiquée.

Tous les bataillons quarrés des adoleſcens ſe rangeront en cercle autour de la Montagne.

Le grouppe des vieillards & des adoleſcens ſe placera ſur la Montagne à droite.

Le grouppe des jeunes filles & des mères de famille, conduiſant par la main les enfans de 7 à 10 ans, ſe rangera ſur la Montagne à gauche.

La Repréſentation nationale occupera la partie la plus élevée de la Montagne, & les muſiciens ſe placeront ſur le milieu.

Le deuxième grouppe de tambours reſtera devant la Montagne, du côté de l'École militaire, à la diſtance qui lui ſera indiquée.

Auſſi-tôt que tout ſera rangé dans l'ordre ci-deſſus déterminé, le corps de muſique exécutera ſeul un hymne à la Divinité.

Après cet hymne, on exécutera une grande ſymphonie.

Cette ſymphonie finie, les vieillards & les adoleſcens qui ſeront ſur la montagne chanteront une première ſtrophe ſur l'air des Marſeillais, & jureront enſemble de ne poſer les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République.

Tous les hommes répandus dans le champ de la Réunion répéteront en choeur le refrain.

Les mères de famille & les jeunes filles placées ſur la montagne chanteront une ſeconde ſtrophe : celles-ci promettront de n'épouſer que des citoyens qui auront ſervi la patrie, & les mères remercieront l'Être Suprême de leur fécondité.

Toutes les femmes répandues dans le champ de la Réunion répéteront enſemble le refrain.

La troiſième & dernière ſtrophe ſera chantée par tout ce qui ſera ſur la montagne.

Les mères ſouleveront dans leurs bras les plus jeunes de leurs enfans, & les préſenteront en hommage à l'Auteur de la nature.

Pendant ce tems, les jeunes filles jeteront des fleurs vers le ciel, & ſimultanément les adoleſcens tireront leurs ſabres, & jureront de rendre par tout leurs armes victorieuſes. Les vieillards ravis apposeront leurs mains ſur leurs têtes, & leur donneront la bénédiction paternelle,

Le peuple entier répétera en choeur le dernier refrain.

Les trompettes placés ſur le haut de la colonne élevée ſur la montagne, indiqueront au peuple répandu dans le champ de la Réunion le commencement de chaque ſtrophe, & le moment où ſera chanté en choeur le refrain.

Les vieillards, les adoleſcens, les mères de famille, & les jeunes filles placés ſur la montagne, ſeront guidés pour le chant de chaque ſtrophe par le choeur de muſique.

Après la dernière ſtrophe, une décharge générale d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, ſe ſera entendre; & tous les Français, confondant leurs ſentimens dans un embraſſement fraternel, termine-

ſont la fête, en faiſant retentir les airs du cri général: *Vive la République!*

Ordre à obſerver pour ſortir du Champ-de-Mars.

Un roulement général de tambours avertira les bataillons des adoleſcens de rejoindre leurs ſections reſpectives.

Les vingt-quatre premières ſections, placées du côté de la rivière, défileront par la rue Dominique, & ſe ſépareront ſur la place des Invalides.

La Convention nationale, précédée du corps de muſique, & environnée de tous ceux qui étoient placés ſur la montagne, rentrera dans le palais national, où l'on dépoſera le trophée des arts & métiers.

Les vingt-quatre ſections, rangées du côté de l'Ecole-Militaire, ſuivront la même route, & ſe ſépareront, comme les premières, ſur la place des Invalides.

HYMNE
A L'ÊTRE SUPRÊME,

Par MARIE-JOSEPH CHÉNIER,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE;

MUSIQUE DE GOSSEC.

VÉRITÉ.

SOURCE de vérité qu'outrage l'impoſture,
De tout ce qui reſpire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, père de la nature,
Créateur & conſervateur;

O toi! ſeul incréé, ſeul grand, ſeul néceſſaire,
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir deſpotique immuable adverſaire,
La France eſt debout devant toi.

Tu poſas ſur les mers les fondemens du monde;
Ta main lance la foudre & déchaîne les vents;
Tu luis dans ce ſoleil dont la flamme féconde
Nourrit tous les êtres vivants.

La courière des nuits, perçant de ſombres voiles,
Traîne à pas inégaux ſon cours ſilencieux;
Tu lui marquas ſa route, & d'un peuple d'étoiles
Tu ſemas la plaine des cieux.

Tes autels ſont épars dans le ſein des campagnes,
Dans les riches cités, dans les antres déſerts,
Aux angles des vallons, au ſommet des montagnes,
Au haut du ciel, au fond des mers.

Mais il eſt pour ta gloire un ſanctuaire auguſte,
Plus grand que l'empyrée & ſes palais d'azur :
Dieu lui-même habitant le cœur de l'homme juſte,
Y goûte un encens libre & pur.

Dans l'œil étincelant du guerrier intrépide,
En traits majeſtueux tu gravas ta ſplendeur;
Dans les regards baiſſés de la vierge timide,
Tu plaças l'aimable pudeur.

Sur le front du vieillard la Sageſſe immobile
Semble rendre avec toi les décrets éternels :
Sans parens, ſans appui, l'enfant trouve un aſyle
Devant tes regards paternels.

C'eſt toi qui fais germer dans la terre embrâſée
Ces fruits délicieux qu'avoient promis les fleurs;
Tu verſes dans ſon ſein la féconde roſée
Et les frimats réparateurs.

Et lorſque du printemps la voix enchantereſſe;
Dans l'ame épanouie éveille le deſir,
Tout ce que tu créas, reſpirant la tendreſſe,
Se reproduit par le plaiſir.

Des rives de la Seine à l'onde hyperborée,
Tes enfans diſperſés t'adreſſent leurs concerts;
Par tes prodigues mains la Nature parée
Bénit le Dieu de l'univers.

Les ſphères parcourant leur carrière infinie,
Les mondes, les ſoleils, devant toi proſternés,
Publiant tes bienfaits, d'une immenſe harmonie
Rempliſſent les cieux étonnés.

Grand Dieu, qui ſous le dais fais pâlir la puiſſance,
Qui ſous le chaume obſcur viſites la douleur,
Tourment du crime heureux, beſoin de l'innocence,
Et dernier ami du malheur.

L'eſclave & le tyran ne t'offrent point d'hommage;
Ton culte eſt la vertu; ta loi, l'égalité:
Sur l'homme libre & bon, ton œuvre & ton image,
Tu ſoufflas l'immortalité.

Quand du dernier Capet la criminelle rage,
Tomboit d'un trône impur écroulé ſous nos coups,
Ton inviſible bras guidoit notre courage,
Tes foudres marchoient devant nous.

Aiguiſant avec l'or ſon poignard homicide,
Albion ſur le crime a fondé ſes ſuccès;
Mais tu punis le crime, & ta puiſſante égide
Couvre au loin le peuple français.

Anéantis des rois les ligues mutinées,
De trente nations taris enfin les pleurs;
De la Sambre au Mont-Blanc, du Var aux Pyrénées,
Fais triompher les trois couleurs.

A venger les humains la France eſt conſacrée:
Sois toujours l'allié du peuple ſouverain;
Et que la République, immortelle, adorée,
Ecraſe les trônes d'airain.

Long-temps environné de volcans & d'abymes,
Que l'Hercule Français terrassant ses rivaux,
Debout sur les débris des tyrans & des crimes,
Jouisse enfin de ses travaux.

Que notre liberté planant sur les deux mondes,
Au-delà des deux mers guidant nos étendards,
Fasse à jamais fleurir, sous ses palmes fécondes,
Les vertus, les lois & les arts.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.